

Déclaration préalable Unsa Éducation

CHSCT-D exceptionnel _ 14 septembre 2020

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT D,

Lorsque nous nous sommes quittés le 30 juin, à l'issue du dernier CHSCT-D de l'année scolaire, nous, les représentants du personnel, vous avons interpellé pour déplorer l'absence d'un protocole de rentrée nous permettant d'envisager, de préparer, en équipe pédagogique mais également avec les agents territoriaux, la rentrée de septembre 2020.

Ce protocole est tombé le 9 juillet, quand nous étions en vacances.... De plus, il s'est avéré adapté à la réalité sanitaire du mois de juin c'est-à-dire avec des chiffres en net recul sur le plan des hospitalisations et des contaminations.

Deux mois plus tard, la situation est tout autre. Ce document a donc dû être revisité et un nouveau protocole est tombé à quelques jours de la rentrée laissant donc peu de temps à une préparation collective.

L'automne approche et avec lui son cortège de maladies infectieuses. Il paraît raisonnable de demander aux familles de ne pas envoyer leur enfant présentant de la fièvre ; de même qu'inviter à rester chez eux les personnels de l'éducation nationale avec de tels symptômes. Cependant, il est probable que contenu du jour de carence, certains soient tentés de « tenter le diable », comme on dit. **Nous rappelons que l'Unsa éducation demande la suppression du jour de carence dans n'importe quelle situation et non pas simplement en cas de contamination avérée au Covid 19.**

- Les enseignants ont reçu deux masques lors de la reprise de l'école le 11 mai. Sachant qu'ils sont lavables 30 fois et que leur utilisation ne peut excéder 4 heures, il convient de les approvisionner régulièrement. A l'occasion de cette rentrée, nous avons reçu à nouveau des masques lavables. Ce qui est très bien. Cependant, certains collègues, 2 semaines après, attendent toujours les leurs.... Il en va de même pour certaines personnes présentant un facteur de vulnérabilité qui sont toujours en attente de masques à usage médical de type II. **Nous rappelons que l'employeur est censé fournir à ses employés des masques en quantité suffisante dans le cadre de leur activité professionnelle.**

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a décidé d'approvisionner les collégiens et nous approuvons cette initiative. Mais qu'en est-il des lycéens ? Prenons le cas d'un élève interne. Il lui faut prévoir un minimum de 3 masques par jour, soit 15 par semaines s'ils n'ont pas l'occasion d'être lavés. Je vous laisse imaginer le coup pour certaines familles surtout si elles ont plusieurs enfants. Nous saluons le fait que les établissements scolaires aient reçu une dotation à leur effet. Mais qu'en est-il des élèves demi-pensionnaires et externes ?

Dès le confinement, nous, représentants du personnel, avons plaidé pour que l'État fournisse des masques à l'ensemble des élèves, ceci afin d'assurer l'égalité entre tous et garantir une

certaine sécurité sanitaire, l'origine et le parcours de certains masques étant sujet à caution. Le gouvernement en a décidé autrement... peut-être pour mieux y revenir dans quelques semaines.

- Les équipes tentent de faire respecter au mieux les directives de ce nouveau protocole : port du masque, distanciation, limitation des brassages, isolation des cas de suspicion, recherche des cas contacts... Et la multiplication des cas de suspicions semblent déjà affecter lourdement le travail des personnels de direction. Nombre de fiches RSST du mois de juin témoignent de cet épuisement que nous avons déjà évoqué lors du dernier CHSCT-D.

Et nous attirons votre attention sur la situation des directeurs d'école. En effet, dans le cadre de la gestion des cas suspects ou cas *contacts Covid*, un processus a été défini par le ministère et les autorités sanitaires. S'il clarifie le type de décisions prises (isolement de personnes, suspension partielle ou totale d'accueil des élèves, ...) au regard de la situation (nombre de cas positifs, nombre de cas contacts, ...), il met une nouvelle fois en exergue la responsabilité démesurée et conséquente dévolue aux directeurs d'école.

Ces derniers sont, tout au long des consignes et des chaînes de décisions, considérés au même niveau que les chefs d'établissement dont ils n'ont pourtant ni l'autorité hiérarchique ni les moyens et le temps pour y parvenir.

Si la proximité des acteurs est essentielle dans la gestion des différentes situations possibles, elle ne doit pas être prétexte à faire reposer l'intégralité des tâches et responsabilités sur eux-ci. Il est essentiel, pour un déroulement le plus fluide possible du processus, que chacune et chacun puisse jouer son rôle au regard de la responsabilité qui lui est statutairement confiée et que les directeurs n'aient pas à prendre la totalité des décisions ni à assumer toutes les tâches sans aucun autre accompagnement que leur propre conscience professionnelle.

C'est pourquoi, l'Unsa éducation demande que les directeurs d'école chargés de classe soient systématiquement remplacés afin qu'ils puissent gérer efficacement ce type de situation et qu'ils soient accompagnés d'un personnel médical.

Nous nous félicitons que le Ministère ait entendu notre appel visant à récompenser par le versement d'une prime exceptionnelle, les directeurs d'écoles et les chefs d'établissements ayant accueilli des Centres d'accueil mutualisés (CAM). **Cependant qu'en est-il de ceux qui se sont investis sans ménagement pour rendre possible cette reprise du 11 mai ?**

- Les équipes ont besoin de visibilité sur l'année pour travailler. Quels projets peuvent-ils envisager avec leurs élèves ? Voyages, sorties, où, dans quelles conditions ? Ils seraient bon que leur investissement ne soit pas réduit à néant comme l'année dernière en leur donnant des consignes claires dès maintenant.

Les enseignants dont le matériel informatique a fait défaut durant le confinement, et qui seraient amenés à être temporairement éloignés de leur lieu de travail, pourront-ils assurer la continuité pédagogique ? En somme, seront-ils dotés efficacement ?

Aussi, le port du masque n'est pas sans poser de problèmes, notamment pour un enseignant obligé de parler plusieurs heures d'affilées. Nous évoquions plus haut les élèves internes censés conserver leur masque jusqu'au sommeil... Peut-on envisager un temps « de respiration » pour ces jeunes ?

Si pour l'instant, l'ensemble de la communauté éducative se plie aux injonctions ministérielles, des tensions pourraient très vite apparaître, notamment chez les élèves. Sans doute le temps, que ce « nouveau savoir-être » entre dans les mœurs.

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT-D, vous comprenez que de nombreux points d'interrogation demeurent pour une année qui promet d'être hors-norme. Nous ne pourrons tout prévoir, la connaissance partielle de ce virus ne nous le permettant pas, mais nous pouvons œuvrer à réduire les incertitudes, les incohérences, le stress de manière à ce que cette année soit la « moins anormale possible ».

Pour conclure, l'Unsa éducation tient à saluer tous les personnels qui œuvrent à la bonne tenue de cette rentrée 2020.

Merci de votre attention